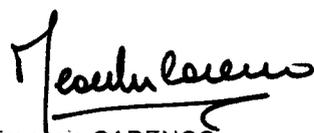


Dans ce cadre, je souhaite que le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, le Conseil général des Mines et l'Inspection générale des finances mènent une mission d'expertise conjointe afin d'identifier les conditions juridiques, techniques et financières de la mise en œuvre de chacune des deux options, leur calendrier respectif et les responsabilités qui leurs sont associées dans la perspective de la dissolution des MDPA. La mission devra également conduire une analyse en termes d'avantages et d'inconvénients de chacune des solutions et faire des propositions sur la manière d'appréhender le débat public envisagé et sur son champ : national ou local.

Je souhaiterais pouvoir disposer du résultat de vos travaux pour le 1^{er} octobre 2008. Les directions des MDPA et de Stocamine ont d'ores et déjà fait réaliser un certain nombre d'études sur la question qu'elles mettront bien entendu à votre disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.


Jean-François CARENCÓ